



LYCEE MARITIME - RENOVATION DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL – BILAN DES QUESTIONNAIRES SNETAP DE MARS 2016

Faisant suite au BEP, les premiers bacs pro pont (CGEM) et machine (EMM) ont ouvert en septembre 2005. En 2009, sans bilan préalable, ils ont été raccourcis d'un an en maintenant les brevets maritimes associés. Avec quelques années de recul, on constate qu'une partie des élèves issus des premiers bac pro, sortis donc en 2007, se voient aujourd'hui confier les responsabilités correspondant à leur diplôme, et on imagine que, la maturité aidant, ceux issus de la version rénovée et raccourcie du baccalauréat se verront confier les mêmes responsabilités. A l'occasion de la rénovation annoncée, il est cependant nécessaire de faire le bilan du bac en 3 ans au sein de notre organisation syndicale et de réfléchir aux améliorations possibles pour être force de proposition lors des discussions à venir. C'est pourquoi, à l'initiative su SNETAP-FSU, nous avons interrogé les collègues des différents lycées maritimes et voici ce qu'il en ressort :

1. Les prérogatives

Êtes-vous **favorable au maintien des prérogatives** maritimes, actuellement attribuées après un temps de navigation, aux bacs maritimes ?

Section du LPM :	Guilvinec	St Malo	Nantes	Etel	Sète	Paimpol	Boulogne	Bastia	Ciboure	Cherbourg
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Sans opinion
Non							Non	Non	Non	Sans opinion

NB : *Ce premier questionnaire envoyé via la liste de diffusion « mer » du SNETAP-FSU, ne faisait pas la distinction entre l'option pont et l'option machine. Ce sont principalement les secrétaires de sections qui ont apporté leur concours.*

BAC CGEM							
Enseignants du :	Guilvinec	Fécamp	La Rochelle	Etel	Paimpol	Nantes	
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Non							
Sans opinion							

BAC EMM						
Enseignants du :	Guilvinec	Fécamp	La Rochelle	Etel	Paimpol	Nantes
Oui			Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non				
Sans opinion						

NB : Ce deuxième questionnaire, envoyé également via la liste de diffusion « mer » du SNETAP-FSU, a permis de faire la distinction entre les deux options. Les réponses venaient parfois des secrétaires de sections, parfois d'initiatives personnelles.

2. Qu'est ce qui a le plus changé avec le bac en trois ans ?

On constate une forte augmentation du travail administratif pour la mise en place et le suivi de stages, pour l'organisation des CCF, les progressions pédagogiques à organiser dans plusieurs matières, plusieurs niveaux, ... Il y a saturation de la part des enseignants.

On constate également un manque d'heures d'enseignement notamment dans les domaines professionnels. Les enseignants doivent faire le même programme qu'avant la réforme mais avec une année de moins. De ce fait certaines parties du référentiel ne peuvent être traitées que de façon superficielle. Cela engendre inévitablement une baisse de niveau.

En passant au Bac Pro en trois ans, on a une population d'élèves plus jeune au sein des lycées, d'où parfois un manque de maturité. Ceci occasionne des problèmes de discipline dans certains établissements et, à la sortie, des problèmes d'intégration sur le marché du travail.

3. L'aide individualisée.

Dans l'annexe III (horaires d'enseignement) du référentiel du BAC CGEM (p 139 A), il est noté « **Accompagnement personnalisé** » (pour un nombre d'élèves de 24 ???) : 2.5 heures pour chaque année du cursus de formation.

Dans certains établissements, on ne sait pas comment est utilisée cette dotation horaire. Dans d'autres, les heures sont réparties au bon vouloir des chefs d'établissements sous forme d'heures de cours banalisés, voire même attribuées afin d'effectuer des charges normalement attribuées à d'autres agents (écriture du ruban pédagogique, planification des formations STCW , ...)

Au final, ce volant d'heures, jugé comme très utile par les enseignants, est très rarement individualisé; il est parfois utilisé par les élèves pour effectuer des dossiers professionnels, compléter des livrets de stages, effectuer des évaluations ... Toutefois, pour les enseignants, l'accompagnement personnalisé est

très utile ; il permet de maintenir les élèves à niveau, à condition toutefois, que ce soutien soit « **individualisé** », « **personnalisé** » ; donc il perd tout son sens quand il est pratiqué en classes entières, comme c'est trop souvent le cas dans nos établissements.

4. Les C.C.F. et les taux de réussite à l'examen

Pratiqués de manière très différente suivant les sections et les établissements, le principal reproche est le manque d'équité pour les élèves. Les enseignants rencontrent des difficultés d'organisation, mais ils constatent surtout un gros souci d'harmonisation entre les établissements.

Si certains centres pensent que ce système de notation est un bon moyen d'évaluer les élèves et que cela maintient une pression motivante, d'autres regrettent que certains chefs d'établissement « invitent » les enseignants à ne pas noter trop sévèrement leurs élèves (ou à revoir leurs sujets de CCF), ceci afin de pouvoir mettre en avant l'excellence des résultats aux examens. La confidentialité des notes obtenues par CCF est très difficile à garder et , depuis sa mise en place, on a vu certains établissements obtenir 100 pour cent de réussite à l'examen. Certains préconisent le « contrôle continu » en remplacement du CCF, mais majoritairement rien ne remplacera des épreuves d'examens nationales et la mise en place de notes éliminatoires dans les domaines fondamentaux.

On relèvera que globalement les enseignants trouvent que le niveau des élèves est en baisse depuis la mise en place du Bac Pro en trois ans, mais qu'à contrario les taux de réussite aux examens lui est en hausse. Tous les élèves ou presque sont reçus à l'examen malgré leur absentéisme, leurs mauvais résultats, leur manque de travail. Les enseignants sont unanimes pour que soit augmenté le seuil des exigences. Cela passe par la mise en place de notes éliminatoires dans les matières professionnelles pour l'obtention des brevets de commandement.

5. L'épreuve de contrôle

Les élèves sont interrogés sur des disciplines non représentatives de leurs compétences professionnelles. On regrette que l'épreuve de contrôle ne soit pas axée sur des domaines plus « **maritimes** ». De plus le matériel mis à disposition dans le centre d'examen ne correspond pas toujours à celui utilisé au cours de l'année par le candidat. Plutôt que de déplacer les élèves dans un autre centre, ne serait il pas possible de déplacer l'évaluateur ? On relève quand même une évolution, il y a peu de temps l'enseignant évaluait ses propres élèves lors de ces sessions de rattrapage, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

6. Les effectifs

Globalement les effectif sont stables ou en légère hausse dans les LPM. Toutefois, certains élèves sont intéressés uniquement par la certification intermédiaire, ce qui occasionne une fuite d'élèves à l'issue de la deuxième année.

CONCLUSION :

Suite à cette consultation, les représentants du SNETAP-FSU aux groupes de travail sur la rénovation du baccalauréat professionnel maritime défendront la position suivante:

- Maintien des prérogatives avec un renforcement des exigences par l'application de notes éliminatoires dans les matières techniques importantes. Trois remarques :

1- Pour les CGEM la note IGEM N° 352 du 21 septembre 2006 qui attribue des notes éliminatoires (en règles de barre, feux, balisage, inférieures à 12/20 ; en carte marine, calcul de marées inférieures à 08/20 ; dans le reste des matières, toute note inférieure à 05/20) peut servir de base de travail.

2- Le maintien des prérogatives attribué au bac EMM sera plus difficile à défendre car le groupe de travail sur la réforme de la filière B réécrit actuellement le référentiel du 3000 kW ; il y aurait une importante différence d'heures en enseignement technique entre le référentiel du 3000 kW et celui des BAC EMM.

3- Une généralisation des formations BTS M pourrait nous faire revoir notre position.

- Création d'une épreuve d'examen nationale dans un domaine technique jugé fondamental.

- Renforcement d'heures dans certains domaines techniques notamment dans les matières où sont attribuées ces notes éliminatoires. Une note de cadrage sur l' « **accompagnement personnalisé** » est indispensable.

- Refonte du programme de « **Gestion** » du BAC CGEM.

Didier Métayer sera notre représentant le 26 mai au groupe de travail EMM et Ronan Boëzennec à la réunion du 27 mai pour le groupe de travail CGEM. Nous aurions souhaité avoir des suppléants en cas d'empêchement. Philippe Le Mignan qui nous représente au CSFPM (Comité Spécialisé de la Formation Professionnelle Maritime) indiquera à la DAM avant le 15 avril les coordonnées des personnes désignées pour participer aux travaux de chacun de ces groupes. N'hésitez pas à vous manifester si le sujet vous intéresse.